

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le mardi 31 mai 2016, de 19 h 30 à 21 h 47, au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin
Denise Caron
Johane Chouinard
Marie-Line Comeau
Nathalie Côté
Édith Dubé
Carmen Nicole
Johanne Talbot
Lise Tremblay

Messieurs Normand Caron
Jovany Gagnon
Yvan Gravel
Alain Grenier
Germain Pelletier
Mario Robitaille
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général
Mme Caroline Isabelle, secrétaire générale

Est absente : Mme Amélie Pelletier

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires et au public.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-16-05-31-01

IL EST PROPOSÉ par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du mardi 31 mai 2016 à 19 h 30
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AVRIL 2016**
- 4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Présentation de Mme Michèle Dulac, coordonnatrice, SRH
 - 5.1.1- Plan d'effectif du personnel professionnel 2016-2017 – Résumé
 - 5.1.2- Plan d'effectif du personnel de soutien 2016-2017 – Résumé
 - 5.2- Rapport financier 2015-2016 : trimestriel 3 – Présentation de Mme Annie Ménard, directrice, Service des ressources financières
 - 5.3- Actes d'établissement 2016-2017
 - 5.4- Calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2016-2017
 - 5.5- Calendriers scolaires de la formation professionnelle 2016-2017
 - 5.6- Structure administrative des cadres de service 2016-2017
 - 5.7- Nomination au poste de directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles
 - 5.8- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Provencher
 - 5.9- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de l'Étincelle
 - 5.10- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Belle-Vue
 - 5.11- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Saint-Pie-X
 - 5.12- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Aubert-De Gaspé
 - 5.13- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de Saint-Just
 - 5.14- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire des Hauts-Sommets
 - 5.15- Adjudication du contrat de construction pour le projet d'agrandissement d'un gymnase et de locaux de classe – Phase 2 à l'école primaire Provencher (Saint-Anselme)
 - 5.16- Entente portant sur les conditions d'utilisation d'un local de l'école de Saint-Just pour la bibliothèque municipale
 - 5.17- Représentants de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud au conseil d'administration du Centre d'excellence en production porcine (CEPP)
- 6.- **RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.3- Comité EHDAA
 - 6.4- Comité directeur de l'informatique – Compte rendu de la rencontre du 22 avril 2016
- 7.- **INFORMATIONS**
 - 7.1- Lettre de Mme Caroline Doiron, présidente du conseil d'établissement de l'école aux Quatre-Vents – Fréquentation scolaire au secondaire
 - 7.2- Commission scolaire du Val-des-Cerfs – Mention d'appui (2 résolutions)
 - 7.3- Communiqué de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – *Maintien de la démocratie scolaire*
 - 7.4- Commission scolaire des Phares – Situation à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – Demande d'enquête indépendante (résolution)
 - 7.5- Lettre à M. Jean Gosselin, Montmagny Air Service – Fin de contrat
 - 7.6- Retour sur l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) du 28 mai 2016
 - 7.7- Commission scolaire de la Baie-James – Suspension de la directrice générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) (résolution)
 - 7.8- Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais – Appui à la Commission scolaire des Appalaches (résolution)

- 7.9- Commission scolaire des Appalaches – Situation à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) (résolution)
- 7.10- Lettre d'invitation – Petit Espace sur la persévérance scolaire Montmagny-L'Islet

8.- RÉGIE INTERNE

- 8.1- Rencontre du comité d'évaluation du directeur général : 6 juin 2016 à 19 h
- 8.2- Prochaine rencontre du comité plénier : 21 juin 2016 à 19 h 30

9.- DOCUMENTATION

10.- PÉRIODE DE QUESTIONS

11.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2016

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2016;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2016 soit adopté avec les modifications suivantes :

Au point 5.8 *Retour sur le conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) des 22 et 23 avril 2016*, corriger l'heure du début du huis clos pour 21 h 28.

Au point 6.3 *Comité EHDAA*, corriger le nom de la responsable, Mme Johane Chouinard, au lieu de Mme Amélie Pelletier. Corriger la date de la dernière rencontre du comité EHDAA 20 avril au lieu du 11 avril.

Adopté.-

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Laurence Breton, élève de 3^e secondaire à l'école secondaire de Saint-Anselme, s'adresse aux membres du conseil, au nom des résidents de Saint-Léon-de-Standon. Mme Breton présente l'argumentaire qui a motivé la distribution de sa pétition.

Mme Sylvie Rouillard, présidente du conseil d'établissement de l'école des Méandres de Saint-Léon-de-Standon, s'adresse aux membres du conseil en tant que résidente de Saint-Léon-de-Standon et mère de trois enfants. Mme Rouillard fait part de ses inquiétudes relativement au fait que le « politique » veuille intervenir dans la fréquentation scolaire des élèves.

Mme Rita Noël, chauffeuse d'autobus scolaire et résidente de Saint-Léon-de-Standon, s'adresse aux membres du conseil pour dénoncer un article paru dans le journal *La Voix du Sud*.

Le président, M. Alain Grenier, s'adresse aux personnes présentes et assure qu'aucune décision ne sera prise concernant la fréquentation scolaire des élèves de Saint-Léon-de-Standon sans consultation préalable des parents et futurs parents concernés.

M. Sébastien Ouellet, du comité d'action de l'église de la Fabrique de Sainte-Perpétue, dépose auprès des membres du conseil une demande de partenariat dans le projet de développement d'une médiathèque. M. Alain Grenier, président, donne le mandat à M. André Chamard, directeur général, d'analyser cette demande et d'en assurer le suivi.

CC-16-05-31-02

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1- Présentation de Mme Michèle Dulac, coordonnatrice, SRH

- 5.1.1 Plan d'effectif du personnel professionnel 2016-2017 - Résumé
 5.1.2 Plan d'effectif du personnel de soutien 2016-2017 – Résumé

Mme Michèle Dulac, coordonnatrice au Service des ressources humaines, présente un résumé des plans d'effectifs du personnel professionnel et du personnel de soutien pour l'année scolaire 2016-2017.

5.2- Rapport financier 2015-2016 : trimestriel 3 – Présentation de Mme Annie Ménard

Mme Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, présente et commente le rapport financier 2015-2016 : trimestriel 3.

5.3- Actes d'établissement 2016-2017

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la politique de maintien et de fermeture des écoles;

ATTENDU le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de 2016-2017 à 2018-2019.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE cinquante-et-un (51) actes d'établissement soient délivrés sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, conformément à la liste ci-jointe, et que cette liste fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long.

Adopté.-

5.4- Calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2016-2017

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives au calendrier scolaire des centres de formation générale des adultes;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des directions de centres d'éducation des adultes;

ATTENDU la concertation régionale des commissions scolaires des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour fixer la semaine de relâche à la même période sur les calendriers des enseignants à temps plein et à temps partiel.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Carmen Nicole et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud établissent le calendrier des centres de formation générale des adultes 2016-2017 tel que déposé et qu'il fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

CC-16-05-31-03

CC-16-05-31-04

5.5- Calendriers scolaires de la formation professionnelle 2016-2017

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives au calendrier scolaire des centres de formation professionnelle;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des directions de centres de formation professionnelle;

ATTENDU la concertation régionale des commissions scolaires des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour fixer la semaine de relâche à la même période sur les calendriers des enseignants à temps plein et à temps partiel.

CC-16-05-31-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud établissent les calendriers des centres de formation professionnelle 2016-2017 tels que déposés et qu'ils fassent partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

Adopté.-

5.6- Structure administrative des cadres de service 2016-2017

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le maintien des mesures de compression du plan de retour à l'équilibre budgétaire 2014-2015;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de la section Côte-du-Sud de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) relativement à la modification de la structure administrative des cadres de service pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU la proposition de structure administrative des cadres de service 2016-2017 déposée par la direction générale;

CC-16-05-31-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la structure administrative des cadres de service 2016-2017 soit adoptée telle que présentée;

QUE le document *Structure administrative des cadres de service 2016-2017* fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE cette structure administrative soit effective à compter du 1^{er} juillet 2016.

Adopté.-

5.7- Nomination au poste de directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Guy Bégin à compter du 17 juin 2016;

ATTENDU QU'il convient de pourvoir à ce poste de directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles;

ATTENDU le processus de sélection réalisé et la recommandation unanime des membres du comité de sélection, réunis le 10 mai dernier;

ATTENDU les résultats obtenus par le candidat à l'évaluation réalisée par une firme spécialisée.

CC-16-05-31-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède à la nomination de monsieur Fabien Labonté au poste de directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles à compter du 1^{er} juin 2016;

QUE d'ici son départ à la retraite, monsieur Guy Bégin demeure le premier responsable du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles;

QUE le directeur général, monsieur André Chamard, assure le suivi de cette décision quant à la préparation des documents relatifs à la signature de son contrat d'engagement et à son intégration à l'équipe des gestionnaires à l'emploi de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

Adopté.-

5.8- **Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Provencher**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 4 avril 2016 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Provencher pour la période du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2017, avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU QUE les trois soumissions reçues et ouvertes publiquement le 26 avril 2016 pour ce projet étaient conformes;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été mis en place pour effectuer l'évaluation qualitative des soumissions, en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, les soumissions acceptables sont celles dont tous les critères ont atteint un niveau de performance acceptable;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse qualitative des soumissions, le comité de sélection a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix pour les soumissions acceptables dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

Entreprises	01/07/2016 au 30/06/2017 (12 mois)	01/07/2017 au 30/06/2018 (12 mois)	01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	01/07/2020 au 30/06/2021 (12 mois)	Grand total pour les Sannées
Service sanitaire Frontenac Ltée	65 656,50 \$	67 567,50 \$	69 478,50 \$	70 570,50 \$	71 526,00 \$	344 799,00 \$
ML Entretien Multiservices	65 524,20 \$	67 687,20 \$	70 152,00 \$	72 569,40 \$	75 057,90 \$	351 020,70 \$
Service d'entretien Bérubé	61 947,29 \$	63 867,65 \$	65 847,55 \$	67 888,82 \$	69 993,38 \$	329 544,69 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation des prix, le comité de sélection recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme.

CC-16-05-31-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Lise Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire Provencher soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Service d'Entretien Bérubé, selon les coûts et les périodes suivantes :

01/07/2016 au 30/06/2017 (12 mois)	1/07/2017 au 30/06/ 2018 (12 mois)	1 /07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	1/07/2020 au 30/06/ 2021 (12 mois)	Grand total pour les 5années
61 947,29 \$	63 867,65 \$	65 847,55 \$	67 888,82 \$	69 993,38 \$	329 544,69 \$

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.9- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de l'Étincelle

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 4 avril 2016 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de l'Étincelle pour la période du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2017 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU QUE les trois soumissions reçues et ouvertes publiquement le 26 avril 2016 pour ce projet étaient conformes;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été mis en place pour effectuer l'évaluation qualitative des soumissions, en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, les soumissions acceptables sont celles dont tous les critères ont atteint un niveau de performance acceptable;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse qualitative des soumissions, le comité de sélection a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix pour les soumissions acceptables dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

Entreprises	01/07/2016 au 30/06/2017 (12 mois)	01/07/2017 au 30/06/2018 (12 mois)	01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	01/07/2020 au 30/06/2021 (12 mois)	Grand total pour les 5années
Service sanitaire Frontenac Ltée	42 588,00 \$	42 588,00 \$	43 836,00 \$	44 538,00 \$	45 162,00 \$	218 712,00 \$
ML Entretien Multiservices	41 024,70 \$	42 375,60 \$	43 911,36 \$	45 416,68 \$	46 982,88 \$	219 713,22 \$
Service d'entretien Bérubé	41 195,72 \$	42 472,79 \$	43 781,44 \$	45 146,92 \$	46 554,46 \$	219 151,33 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation des prix, le comité de sélection recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

CC-16-05-31-09

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire de l'Étincelle soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Service Sanitaire Frontenac Ltée, selon les coûts et les périodes suivantes :

01/07/2016 au 30/06/2017 (12 mois)	01/07/2017 au 30/06/ 2018 (12 mois)	01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	01/07/2020 au 30/06/ 2021 (12 mois)	Grand total pour les 5années
42 588,00 \$	42 588,00 \$	43 836,00 \$	44 538,00 \$	45 162,00 \$	218 712,00 \$

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.10- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Belle-Vue

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 4 avril 2016 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Belle-Vue pour la période du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2017 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU QUE les deux soumissions reçues et ouvertes publiquement le 26 avril 2016 pour ce projet étaient conformes;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été mis en place pour effectuer l'évaluation qualitative des soumissions, en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, les soumissions acceptables sont celles dont tous les critères ont atteint un niveau de performance acceptable;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse qualitative des soumissions, le comité de sélection a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix pour les soumissions acceptables dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

Entreprises	01/07/2016 au 30/06/2017 (12 mois)	01/07/2017 au 30/06/2018 (12 mois)	01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	01/07/2020 au 30/06/2021 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
Service sanitaire Frontenac Ltée	33 495,00 \$	34 485,00 \$	35 530,00 \$	36 025,00 \$	36 575,00 \$	176 110,00 \$
Service d'entretien Bérubé	21 965,27 \$	22 646,20 \$	23 348,23 \$	24 072,02 \$	24 818,21 \$	116 849,93 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation des prix, le comité de sélection recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme.

CC-16-05-31-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire Belle-Vue soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Service d'Entretien Bérubé, selon les coûts et les périodes suivantes :

01/07/2016 au 30/06/2017 (12 mois)	01/07/2017 au 30/06/2018 (12 mois)	01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	01/07/2020 au 30/06/2021 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
21 965,27 \$	22 646,20 \$	23 348,23 \$	24 072,02 \$	24 818,21 \$	116 849,93 \$

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.11- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Saint-Pie-X

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 4 avril 2016 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Saint-Pie-X pour la période du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2017 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU QUE les deux soumissions reçues et ouvertes publiquement le 26 avril 2016 pour ce projet étaient conformes;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été mis en place pour effectuer l'évaluation qualitative des soumissions, en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, les soumissions acceptables sont celles dont tous les critères ont atteint un niveau de performance acceptable;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse qualitative des soumissions, le comité de sélection a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix pour les soumissions acceptables dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

Entreprises	01/07/2016 au 30/06/2017 (12 mois)	01/07/2017 au 30/06/2018 (12 mois)	01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	01/07/2020 au 30/06/2021 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
Service sanitaire Frontenac Ltée	48 958,00 \$	50 414,00 \$	51 961,00 \$	52 780,00 \$	53 508,00 \$	257 621,00 \$
ML Entretien Multiservices	48 731,25 \$	50 318,25 \$	52 146,75 \$	53 940,75 \$	55 786,60 \$	260 923,50 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation des prix, le comité de sélection recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme.

CC-16-05-31-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire Saint-Pie-X soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Service sanitaire Frontenac Ltée, selon les coûts et les périodes suivantes :

01/07/2016 au 30/06/2017 (12 mois)	01/07/2017 au 30/06/2018 (12 mois)	01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	01/07/2020 au 30/06/2021 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
48 958,00 \$	50 414,00 \$	51 961,00 \$	52 780,00 \$	53 508,00 \$	257 621,00 \$

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.12- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Aubert-De Gaspé

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 4 avril 2016 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Aubert-De Gaspé pour la période du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2017 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU QUE deux des trois soumissions reçues et ouvertes publiquement le 26 avril 2016 pour ce projet étaient conformes;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été mis en place pour effectuer l'évaluation qualitative des soumissions, en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, les soumissions acceptables sont celles dont tous les critères ont atteint un niveau de performance acceptable;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse qualitative des soumissions, le comité de sélection a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix pour les soumissions acceptables dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

Entreprises	01/07/2016 au 30/06/2017 (12 mois)	01/07/2017 au 30/06/2018 (12 mois)	01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	01/07/2020 au 30/06/2021 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
Service sanitaire Frontenac Ltée	40 404,00 \$	41 574,00 \$	42 822,00 \$	43 446,00 \$	44 070,00 \$	212 316,00 \$
ML Entretien Multiservices	39 002,04 \$	40 232,43 \$	41 342,40 \$	42 675,60 \$	44 048,40 \$	207 300,87 \$
Carl Labrecque	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation des prix, le comité de sélection recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme.

CC-16-05-31-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire Aubert-De Gaspé soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise ML Entretien Multiservices, selon les coûts et les périodes suivantes :

01/07/2016 au 30/06/2017 (12 mois)	01/07/2017 au 30/06/2018 (12 mois)	01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	01/07/2020 au 30/06/2021 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
39 002,04 \$	40 232,43 \$	41 342,40 \$	42 675,60 \$	44 048,40 \$	207 300,87 \$

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.13- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de Saint-Just

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 7 avril 2016 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de Saint-Just pour la période du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2017 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU QUE la seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 26 avril 2016 pour ce projet était conforme;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été mis en place pour effectuer l'évaluation qualitative des soumissions, en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, les soumissions acceptables sont celles dont tous les critères ont atteint un niveau de performance acceptable;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse qualitative des soumissions, le comité de sélection a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix pour les soumissions acceptables dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

Entreprises	01/07/2016 au 30/06/2017 (12 mois)	01/07/2017 au 30/06/2018 (12 mois)	01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	01/07/2020 au 30/06/2021 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
Service sanitaire Frontenac Ltée	21 980,00 \$	21 980,00 \$	22 645,00 \$	22 995,00 \$	23 345,00 \$	112 945,00 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation des prix, le comité de sélection recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme.

CC-16-05-31-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire de Saint-Just soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Service Sanitaire Frontenac Ltée, selon les coûts et les périodes suivantes :

01/07/2016 au 30/06/2017 (12 mois)	01/07/2017 au 30/06/ 2018 (12 mois)	01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	01/07/2020 au 30/06/ 2021 (12 mois)	Grand total pour les 5années
21 980,00 \$	21 980,00 \$	22 645,00 \$	22 995,00 \$	23 345,00 \$	112 945,00 \$

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.14- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire des Hauts-Sommets

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date 26 avril 2016 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire des Hauts-Sommets pour la période du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2017 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU QUE les deux soumissions reçues et ouvertes publiquement le 10 mai 2016 pour ce projet étaient conformes;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été mis en place pour effectuer l'évaluation qualitative de la soumission, en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, les soumissions acceptables sont celles dont tous les critères ont atteint un niveau de performance acceptable;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse qualitative des soumissions, le comité de sélection a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix pour les soumissions acceptables dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

Entreprises	01/07/2016 au 30/06/2017 (12 mois)	01/07/2017 au 30/06/2018 (12 mois)	01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	01/07/2020 au 30/06/2021 (12 mois)	Grand total pour les 5années
Service sanitaire Frontenac Ltée	48 230,00 \$	49 686,00 \$	51 142,00 \$	51 870,00 \$	52 689,00 \$	253 617,00 \$
ML Entretien Multiservices	48 107,00 \$	46 691,00 \$	51 505,00 \$	53 285,00 \$	55 124,00 \$	257 712,00 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation des prix, le comité de sélection recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme.

CC-16-05-31-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire des Hauts-Sommets soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Service Sanitaire Frontenac Ltée, selon les coûts et les périodes suivantes :

01/07/2016 au 30/06/2017 (12 mois)	01/07/2017 au 30/06/ 2018 (12 mois)	01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	01/07/2020 au 30/06/ 2021 (12 mois)	Grand total pour les 5années
48 230,00 \$	49 686,00 \$	51 142,00 \$	51 870,00 \$	52 689,00 \$	253 617,00 \$

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.15- Adjudication du contrat de construction pour le projet d'agrandissement d'un gymnase et de locaux de classe – Phase 2 à l'école primaire Provencher (Saint-Anselme)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 15 avril 2016 pour le projet d'agrandissement d'un gymnase et de locaux de classe – Phase 2 à l'école primaire Provencher (Saint-Anselme);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 13 mai 2016 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Note	Rang
Scierie Bernard Inc.	2 313 167,00 \$	1
KAMCO construction Inc.	2 324 000,00 \$	2
Les constructions BÉLAND & Lapointe Inc.	2 332 300,00 \$	3
Construction Marc Bolduc Inc.	2 370 000,00 \$	4
Les Constructions Pierre Blouin Inc.	2 370 145,00 \$	5
Beauvais et Verret Inc.	2 374 096,96 \$	6
Qualité Construction (CDN) Ltée	2 394 394,00 \$	7
Les Entreprises Québécois Ltée	2 428 900,00 \$	8
Construction N. Bossé Inc.	2 464 759,00 \$	9

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme STGM architectes, recommandant l'octroi du contrat à la firme Scierie Bernard inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 2 313 167 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'octroi reçu le 25 juin 2015 du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Ajout d'espace pour la formation générale du Plan québécois des infrastructures 2015-2025*.

CC-16-05-31-15

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Lise Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel et de la recommandation de la firme STGM architectes, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat pour l'agrandissement d'un gymnase et de locaux de classes – Phase 2 à l'école primaire Provencher (Saint-Anselme) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit à la firme Scierie Bernard inc. pour un montant de 2 313 167 \$ (avant taxes);

QUE le président, monsieur Alain Grenier, et le directeur général, monsieur André Chamard, soient autorisés à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.16- Entente portant sur les conditions d'utilisation d'un local de l'école de Saint-Just pour la bibliothèque municipale

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières utilise un local de l'école de Saint-Just pour ses services de bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, la direction d'établissement et la municipalité souhaitent rédiger une entente pour préciser les conditions d'utilisation;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières souhaitent maintenir leur collaboration :

CC-16-05-31-16

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires autorisent l'entente prévue au document *Entente portant sur les conditions d'utilisation d'un local de l'école de Saint-Just pour la bibliothèque municipale entre la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et la Municipalité de Saint-Just-De-Bretenières*;

QUE le président, monsieur Alain Grenier, et le directeur général de la commission scolaire, monsieur André Chamard, soient autorisés à signer cette entente.

Adopté.-

5.17- Représentants de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud au conseil d'administration du Centre d'excellence en production porcine (CEPP)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre d'excellence en production porcine (CEPP) est composé de sept (7) membres dont quatre (4) représentent la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE le mandat de deux (2) de ces quatre (4) représentants, soit madame Lise Tremblay et monsieur Gilles Laverdière, prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle du Centre d'excellence en production porcine (CEPP) le lundi 20 juin 2016;

CC-16-05-31-17

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE madame Lise Tremblay, commissaire, et monsieur Gilles Laverdière, soient nommés au conseil d'administration du Centre d'excellence en production porcine (CEPP);

QUE ces nominations soient effectives à compter du 21 juin 2016.

Adopté.-

6.- RAPPORTS DES COMITÉS

6.1- Comité de parents

En l'absence de Mme Amélie Pelletier, présidente du comité, Mme Édith Dubé, commissaire-parent, résume la dernière rencontre du comité tenue le 9 mai 2016.

6.2- Comité consultatif du transport

M. Germain Pelletier, commissaire, informe les membres du conseil que la prochaine rencontre du comité se tiendra le 21 juin 2016.

6.3- Comité EHDAA

Mme Johane Chouinard, commissaire-parent EHDAA, informe les membres du conseil que la prochaine rencontre du comité se tiendra le 8 juin 2016.

6.4- Comité directeur de l'informatique

Le directeur général, M. André Chamard, présente et commente le compte rendu de la rencontre du comité directeur de l'informatique du 22 avril 2016.

7.- INFORMATIONS

7.1- Lettre de Mme Caroline Doiron, présidente du conseil d'établissement de l'école aux Quatre-Vents – Fréquentation scolaire au secondaire

Le président M. Alain Grenier, présente la lettre de Mme Caroline Doiron, présidente du conseil d'établissement de l'école aux Quatre-Vents.

7.2- Commission scolaire du Val-des-Cerfs – Mention d’appui (2 résolutions)

Le président, M. Alain Grenier, présente les deux résolutions de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

7.3- Communiqué de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – Maintien de la démocratie scolaire

Le président, M. Alain Grenier, présente le communiqué de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) intitulé *Maintien de la démocratie scolaire*.

7.4- Commission scolaire des Phares – Situation à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – Demande d’enquête indépendante (résolution)

Le président, M. Alain Grenier, présente la résolution de la Commission scolaire des Phares.

7.5- Lettre à M. Jean Gosselin, Montmagny Air Service – Fin de contrat

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre que le Service du transport a fait parvenir à M. Jean Gosselin de Montmagny Air Service.

7.6- Retour sur l’assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) du 28 mai 2016

Le président, M. Alain Grenier, relate les principaux faits saillants de l’assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).

7.7- Commission scolaire de la Baie-James – Suspension de la directrice générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) (résolution)

Le président, M. Alain Grenier, présente la résolution de la Commission scolaire de la Baie-James.

7.8- Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l’Outaouais – Appui à la Commission scolaire des Appalaches (résolution)

Le président, M. Alain Grenier, présente la résolution de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l’Outaouais.

7.9- Commission scolaire des Appalaches – Situation à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) (résolution)

Le président, M. Alain Grenier, présente la résolution de la Commission scolaire des Appalaches.

7.10- Lettre d’invitation – Petit Espace sur la persévérance scolaire Montmagny-L’Islet

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre d’invitation au Petit Espace sur la persévérance scolaire Montmagny-L’Islet.

8.- RÉGIE INTERNE**8.1- Rencontre du comité d'évaluation du directeur général : 13 juin 2016 à 19 h**

Le président, M. Alain Grenier, rappelle la tenue de la rencontre du comité d'évaluation du directeur général le 13 juin 2016.

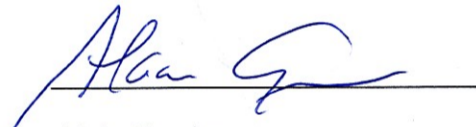
8.2- Prochaine rencontre du comité plénier : 21 juin 2016 à 19 h 30


Le président, M. Alain Grenier, informe les membres du conseil que la rencontre du comité plénier du 14 juin 2016 est reportée au 21 juin 2016.

9.- DOCUMENTATION**10.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE****CC-16-05-31-18**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 21 h 47.


Alain Grenier


Caroline Isabelle

